



## Conseil municipal 2017 : Compte-rendu du 19 septembre

**CHÉCY**

*L'an deux mil dix-sept, le 19 septembre à 20 heures 30 minutes.*

*Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Vincent VALLIES, maire de Chécy.*

*Présents : M. RABILLARD, Mme GLOMERON, M. TINSEAU, M. GACHET, M. TAFFOREAU, M. LEPAULT, M. LETELLIER, Mme GACOIN, Mme COLLADANT, M. PIZZINAT, M. TOULOUGOUSSOU, Mme PERROT, Mme GRANDVILLIERS, M. DOUCET, Mme CHARDERON, Mme PUGIN, M. CHERRIER, Mme BONNEVILLE, Mme HERINO, M. LEPRETRE, , Mme FELIX, M. CHOussy, M. SIMON.*

*Absents excusés ayant donné pouvoir :*

*M. VALLIES ayant donné pouvoir à M. RABILLARD*

*Mme BAULINET ayant donné pouvoir à M. GACHET*

*Mme DAUDIN ayant donné pouvoir à M. TAFFOREAU*

*Mme PELLE-PRINTANIER ayant donné pouvoir à Mme GLOMERON*

*M. DUVAUX ayant donné pouvoir à M. TINSEAU*

*Mme PICARD ayant donné pouvoir à M. LEPRETRE*

*Formant la majorité des membres en exercice, Mme HERINO a été désignée secrétaire de séance*

-----  
Approbation du procès-verbal du 23 mai 2017

Le procès-verbal du 23 mai 2017 est **adopté à l'unanimité**.

Approbation du procès-verbal du 27 juin 2017

Le procès-verbal du 27 juin 2017 est **adopté à la majorité** (26 pour, 3 abstentions).

### **FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, TRANQUILLITE PUBLIQUE**

1/ Produit des amendes de polices et redevance des mines - Demande de subvention

Le conseil municipal **à l'unanimité** a approuvé les études et travaux concernant les travaux de sécurité sur la voirie de la rue du Coin d'Olon, pour un montant hors taxe de 48 969,50€ et a sollicité le département du Loiret pour bénéficier d'une participation financière au titre des amendes de police et de la redevance des mines.

2/ DM2 - Budget Principal

Le conseil municipal **à l'unanimité** a approuvé la décision modificative n°2 du budget principal. ». Les recettes et dépenses de fonctionnement sont équilibrées à hauteur de 30 200€. Cette somme permettra à la ville de payer la somme qu'elle a garantie dans le cadre de la liquidation Réciproque Entreprise.

3/ Reprise d'une provision pour risque - caution solidaire et indivisible réciproque

Le conseil municipal **à l'unanimité** se prononce favorablement sur la reprise aux provisions pour la somme de 30 200€, et impute la somme à reprendre au chapitre 78, article 7815 « reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant ». Cette somme sera utilisée dans le cadre de la garantie communale au profit de la société Réciproque Entreprise.

4/ Avis du conseil municipal pour l'adhésion de nouvelles communes au syndicat pour la gestion de la fourrière animale

Le conseil municipal **à l'unanimité** émet un avis favorable à l'adhésion des communes de Montereau et de Saint-Germain-Des-Prés au syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret. Le conseil municipal accepte en conséquence les statuts du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret dans leur version modifiant le périmètre du syndicat.

5/ Adhésion au centre de gestion du syndicat mixte gestion fourrière animale

Le conseil municipal **à l'unanimité** décide de ne pas s'opposer à l'adhésion volontaire du syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale des communes et des communautés du Loiret au centre de gestion du Loiret pour le personnel.

6/ Reprise des concessions en état d'abandon

Le conseil municipal **à l'unanimité** autorise M. le Maire à prononcer les reprises de concessions en état d'abandon et lui donne tout pouvoir pour mener à bien ce dossier.

### 7/ Subvention exceptionnelle pour les sinistrés des Antilles

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le principe du versement d'une aide aux victimes de l'ouragan Irma d'un montant de 4 000€. Le conseil municipal autorise le versement de ladite somme à la Fondation de France ou à tout autre organisme habilité.

### 8/ Résiliation convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG 45

Le conseil municipal à la majorité (28 pour, 1 abstention) résilie la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Loiret à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le conseil municipal adhère au service mutualisé de médecine préventive porté par la Ville d'Orléans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## **ENFANCE – CULTURE – SPORT – ASSOCIATIONS**

### 1/ Convention tripartite d'affiliation partenaire CLARC – Région Centre-Val de Loire 2017-2018

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite d'affiliation partenaire CLARC Région Centre – Val de Loire 2017-2018.

### 2/ Convention de prestation de service de billetterie FRANCE BILLET (FNAC)

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de service de billetterie avec FRANCE BILLET pour la saison 2017-2018.

### 3/ Convention de distribution de billetterie TICKETNET 2017-2018 (TICKETNETMASTER)

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention de distribution de billetterie avec TICKETNET pour la saison 2017-2018.

### 4/ Convention de partenariat avec l'association Bord cadre pour l'organisation du Week-end de malades 2017

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Chécy et l'association Bord Cadre pour l'organisation du Week-end de malades 2017.

### 5/ Convention d'accueil en résidence et de présentation du spectacle « L'Histoire des ours pandas... » avec la compagnie LA PETITE ELFE

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'accueil en résidence et de présentation du spectacle « L'Histoire des ours pandas racontée par un saxophoniste qui a une petite amie à Francfort ». Cette résidence se fera à l'espace George Sand.

### 6/ Convention d'accueil en résidence et de présentation du spectacle « Le Cabaret du Chat Fume » en novembre 2017

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'accueil en résidence et de présentation du spectacle « Le Cabaret du Chat fume » en novembre 2017. Cette résidence se fera à l'espace George Sand.

### 7/ Convention de partenariat avec l'association SCENE OUVERTE pour l'organisation du spectacle « Fêlures » en février 2018

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Scène Ouverte pour l'organisation du spectacle « Fêlures » en février 2018.

### 8/ Convention d'objectif culturel année scolaire 2017-2018 avec la délégation locale des Jeunesses Musicales de France

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectif culturel entre la ville de Chécy et la délégation locale des Jeunesses Musicales de France pour l'année scolaire 2017-2018. Cette convention permet la gratuité de l'espace George Sand pour des concerts à destination des enfants scolarisés.

### 9/ Gratuité de l'espace George Sand pour les associations caciennes au titre de l'année scolaire 2017-2018 – 2ème partie

Le conseil municipal à l'unanimité accorde la gratuité de l'Espace George Sand et des prestations techniques aux associations caciennes selon le tableau ci-dessous.

DEMANDES DE GRATUITE DE SALLES A L'ESPACE GEORGE SAND PAR LES ASSOCIATIONS CACIENNES - SAISON 2017-2018 (2ème partie)						
MOIS	ASSOCIATION	MANIFESTATION	FORMULE	MONTANT HT	MONTANT TTC	CRITERES
<b>DECEMBRE 2017</b>						
Du 8 au 10	LES FARFADETS	Pièce de théâtre "Les Brèves de comptoir"	1	3 084,00 €	3 700,80 €	Pas 50% d'adhérents caciens
<b>FEVRIER 2018</b>						
Dimanche 18	OPUS 45	Concert de l'orchestre	3	1 692,00 €	2 018,40 €	Pas 50% d'adhérents caciens

## **ESPACE PUBLIC - DEVELOPPEMENT DURABLE – BATIMENTS – URBANISME**

### 1/ Vente de l'immeuble ancienne CPAM aux résidences de l'Orléanais

Le conseil municipal à la **majorité** (24 pour, 3 contre, 2 abstention) décide d'aliéner aux Résidences de l'Orléanais domiciliées 16 Avenue de la Mouillère – BP 18119 - 45081 ORLEANS CEDEX 2, la parcelle bâtie sise au 4<sup>ter</sup> Rue de la Charpenterie, cadastrées AD 258 d'une contenance de 66 m<sup>2</sup> plus quote-part dans la cour commune AD 1136 pour 54m<sup>2</sup>, au prix de 1.00 € symbolique avec dispense de paiement.

Le conseil municipal charge Maître MISSON Xavier, notaire, B.P 16 - 45430 CHECY (Loiret) d'établir l'acte correspondant.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints en exercice avec pouvoir d'agir ensemble ou séparément, à effet de signer tous actes nécessaires en ce qui concerne cette transaction.

## **EMPLOI – FORMATION – VIE ECONOMIQUE**

### 1/ Mise en place de l'action de formation La Paésine 25 septembre - 24 novembre 2017

Le conseil municipal à l'**unanimité** formule un avis favorable sur la mise en œuvre de la convention entre la ville de Chécy et l'organisme de formation Les Ateliers de la Paésine.

### **INFORMATIONS :**

Madame GLOMERON explique aux membres du conseil municipal que la dotation en tablettes informatiques prévue est conditionnée à la signature d'une convention qui fixe les règles de la mise à disposition des tablettes. Ces tablettes permettront de faire des économies substantielles et l'accès à des documents dématérialisés.

Monsieur TAFFOREAU rappelle que le samedi 23 septembre aura lieu sur le marché de Chécy l'opération « un chef, une recette ». C'est, cette année, le restaurant de Boigny qui sera mis à l'honneur.

Monsieur TAFFOREAU indique également la tenue d'une exposition « Tonneaux et bois flottés » du 16 septembre au 6 octobre au musée de la Tonnellerie.

Monsieur RABILLARD rappelle qu'une marche aura lieu le 15 octobre prochain dans le cadre « d'octobre rose ». Le départ est prévu au camping municipal.

La séance est levée à 21h30.

Pour le maire absent,  
L'adjoint au Maire,

Hubert TINSEAU